



**Le Président fédéral**  
**N/Réf. VP 2020/023**

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2020

Objet : Situation des agents de la Fonction publique – crise sanitaire – Coronavirus Covid19

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis plusieurs semaines, notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent mettant à l'épreuve et à mal le service public et ses agents. Des mesures d'exception ont été mises en place sollicitant de fait l'ensemble des agents de la Fonction Publique sur ses trois versants. L'implication, le dévouement et l'abnégation de ces mêmes agents sont reconnus de tous et particulièrement par nos concitoyens. De nombreux membres du Gouvernement et vous-même, ainsi que le Président de République reconnaissent régulièrement leur rôle essentiel dans cette crise.

Toutefois la **FA-FP** constate avec effroi et consternation l'écart abyssal entre les mesures annoncées médiatiquement par l'ensemble du Gouvernement et la réalité de leurs applications ! En effet, ces mesures sont soit mal appliquées, soit ne sont pas dans certains périmètres de ladite Fonction Publique. Ce constat accablant est inacceptable en raison du risque encouru par les agents et leurs proches. Les agents de nombreux services soumis au Plan de Continuité de l'Activité imposé par les employeurs publics sont confrontés à une pénurie, voire une absence, d'équipement de protection accroissant leur vulnérabilité face à ce virus et mettant en péril directement leur intégrité physique ainsi que celles de leurs proches.

De plus cette situation met aussi en danger la santé et la sécurité des usagers ce qui est également la responsabilité du Gouvernement ! L'urgence de la situation doit permettre aux agents de bénéficier immédiatement des équipements nécessaires et indispensables à la protection de leur santé voire la préservation de la sécurité au travail.

Comment est-il possible d'imaginer ces soldats de la nation faire une guerre sans armes !

Si la **FA-FP** salue cette nouvelle disposition en date du 23 mars concernant la non-application du jour de carence et ce, malgré les balbutiements internes quant à la difficile et controversée prise de conscience gouvernementale. Dans la continuité de cette juste reconnaissance de l'épidémie et de cette publication, la **FA-FP** demande que cette disposition de la loi s'applique avec effet rétroactif sachant que bon nombre d'agents ont contracté ce virus avant la date de promulgation de cette dernière. Il serait plus égalitaire et compréhensif pour tous les agents de mettre en application cette mesure dès le début de la crise sanitaire.

Pour la **FA-FP**, il semble nécessaire de penser à prolonger les contrats des personnels en contrat à durée déterminé – CDD sur une période équivalente à la durée de cette crise sanitaire afin de ne pas risquer de fragiliser un équilibre financier déjà très précaire de ces personnes. Il en est de même pour « les personnels faussement en vacation ».

**Monsieur Édouard PHILIPPE**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75007 Paris**

Monsieur le Premier Ministre, la **FA-FP** a bien conscience de la difficulté engendrée par cette pandémie mais rappelle si besoin en est, la responsabilité du gouvernement et des employeurs de la Fonction Publique envers leurs agents. La priorité reste et demeure la protection et la préservation des agents publics assurant des missions essentielles au service de nos concitoyens. Le droit de retrait n'est pas une option mais devient l'unique possibilité offerte à certaines et certains...

Nul ne peut ignorer l'urgence et la réalité du terrain, loin des images clichées des médias.

En cette période aussi délicate qu'urgente, au nom de la **FA-FP**, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



**Pascal KESSLER**  
**Président de la FA-FP**